Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260413-202612_DELIB-DE

DELIBERATION
DECLARATION D'INTENTION d'ALIENER VENTE
BLANCHET, PACREAU / SCI TOUN BREIZH

COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

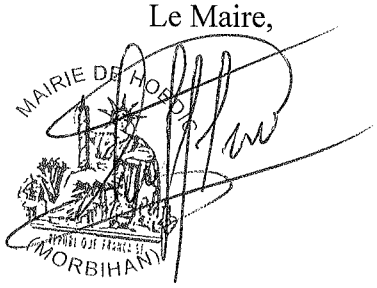
Date de convocation 31 mars 2026 Date d'affichage Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 10	L'an deux mil VINGT SIX le 08 avril Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc .ALLANIC Christian. BLANCHET Julien. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan MMES. BLANCHET Veronique. CHERON Béatrice. LE PALMEC Valérie. MALAMITSAS Véronique. MOISDON Emilie Absents : Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : MME CHERON Béatrice

Conformément aux dispositions de l'article L. 213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain et suite à une vente entre M. Blanchet, Mme Pacreau et la SCI Toun Breizh, une déclaration d'intention d'aliéner a été adressé à la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la renonciation à ce droit de préemption urbain (D.P.U) et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Fait et délibéré à Hoëdic le 08 avril 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 13 avril 2026